

Nouveaux décrets sur le « choc des savoirs » **LA DISLOCATION DE L'ÉCOLE CONFIRMÉE !** **POUR LE SNFOLC, UNE SEULE RÉPONSE : ABROGATION !**

DERRIÈRE LA SUPPRESSION DE L'OBLIGATION DES « GROUPES DE BESOIN », LA DISLOCATION DE L'ÉCOLE CONFIRMÉE...

Au CSE du jeudi 15 janvier, le Ministre de l'Education nationale, Edouard Geffray a présenté aux organisations syndicales des nouveaux décrets abrogeant le caractère obligatoire des groupes de niveau en 6^{ème} et 5^{ème}. Si cette suppression confirme l'inefficacité et l'inutilité d'une mesure massivement rejetée par les personnels et les parents, il s'agit néanmoins d'une mesure en trompe l'œil.

En effet, les nouveaux textes préconisent « *de mettre en place un accompagnement pédagogique renforcé en français et en mathématiques pour les classes de sixième et de cinquième. Cet accompagnement peut donner lieu à des organisations pédagogiques diversifiées, notamment, pour tout ou partie de l'horaire, à des groupes constitués en fonction des besoins des élèves.* » En laissant l'organisation en « groupes de besoin » et plus généralement « *des organisations pédagogiques diversifiées* » à l'appréciation des établissements, le gouvernement agrave la dislocation du cadre national de l'école et des enseignements qu'elle délivre.

Alors que des heures d'enseignement ont été systématiquement supprimés depuis des années par la multiplication des contre-réformes, les nouveaux décrets Geffray réintroduisent « *l'heure d'approfondissement et de soutien en 6^{ème}* », qui avait conduit à la suppression de la technologie et avait été une source supplémentaire de déréglementation en permettant aux enseignants du 1^{er} degré de les assurer. Le rejet des personnels avait été criant et sa mise en place dans les collèges vite rendue obsolète... Pour remédier aux difficultés scolaires, il faut entendre les revendications des personnels : arrêter les suppressions de postes, créer tous les postes nécessaires pour diminuer les effectifs pour tous les cours, arrêter l'inclusion systématique et forcée.

LA SUPPRESSION DES MOYENS ENTÉRINÉES... OU SOUMIS À LA CONTRACTUALISATION !

Mais si les groupes de niveaux ne sont plus obligatoires, qu'en sera-t-il des moyens dévolus à la mise en place de ces groupes ? Les dédoublements, demi-groupes, options qui ont disparu avec la mise en place des groupes, seront-ils rétablis ? Rien n'est moins sûr !

Au lieu de cela, le Ministre voudrait mettre en place un chan-



tage aux « pseudos projet pédagogique » pour « attribuer des moyens supplémentaires délégués par le recteur d'académie afin de pouvoir mettre en place des mesures spécifiques d'accompagnement des élèves ». Autrement dit, les personnels sont invités à multiplier les projets, les établissements à développer les dispositifs « fourre-tout » de remédiation, d'accompagnement pour obtenir des moyens supplémentaires en lieu et place des heures disciplinaires dues à l'ensemble des élèves.

Le CSA ministériel s'apprête à traduire le budget de guerre Macron-Lecornu dans les académies et dans les DHG qui seront attribuées aux établissements.



Plus que jamais, le SNFOLC invite les personnels à se réunir pour lister les revendications en termes de postes, d'effectifs et d'heures d'enseignement, à organiser le rapport de force pour exiger l'abrogation du « choc des savoirs ». Le SNFOLC invite les personnels à réactiver les réseaux, avec les parents d'élèves pour bloquer le budget de guerre du gouvernement Macron-Lecornu.